



MAISON DES ALTERNATIVES ALIMENTAIRES

BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE SOUSCRIPTION DE PART(S) SOCIALE(S)

Document à imprimer en double exemplaire dont un est à retourner à : contact@butinerie.com
ou par courrier à **LA BUTINERIE, 30 quai de l'Aisne 93500 Pantin**

Pour les personnes physiques :

NOM _____ Prénom _____
Date de naissance ___/___/___ à _____
Adresse postale _____ _____
Mail _____
Téléphone _____

Pour les personnes morales :

Raison sociale _____
Forme juridique _____
Siège social _____
Téléphone _____
Mail _____
SIRET _____
APE _____
Représenté par _____
Agissant en qualité de _____



MAISON DES ALTERNATIVES ALIMENTAIRES

- Déclare devenir associé coopérateur de la SCIC SA La Butinerie
L'entrée de tout nouveau sociétaire est soumise à une procédure d'agrément prévue par les statuts de la Coopérative. Si ma demande est acceptée, j'intégrerai l'une des catégories de sociétaires définies par les statuts de la Coopérative.
- Déclare être déjà sociétaire et vouloir souscrire à nouveau au capital en acquérant de nouvelles parts de la SCIC SA La Butinerie

<p>Nombre de part(s) souscrite(s) : _____ part(s) de 50 € = montant de _____ € (en chiffres)</p> <p>_____ (montant en toutes lettres)</p> <p>Règlement par : <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de La Butinerie <input type="checkbox"/> virement au compte de la Butinerie : IBAN FR76 1820 6004 8965 0688 9365 205 code BIC AGRIFRPP882</p> <p><i>Indiquer dans l'intitulé du virement « parts sociales SCIC + Nom et prénom du souscripteur »</i></p>

- J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées générales par courrier électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance. Cette autorisation a pour objectif de faciliter la gestion de La Butinerie en limitant les frais et d'économiser et de réaliser dans le même temps des économies de papier.
- Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de La Butinerie SCIC SA à capital variable immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 881 984 322 et dont le siège social est situé au 30 quai de l'Aisne - 93500 Pantin. Les statuts peuvent être communiqués sur simple demande ou bien consultés directement sur le site internet.
- Fait (en deux exemplaires) le ___ / ___ / ___

À _____

Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à notre seul secrétariat. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la coopérative.



MAISON DES ALTERNATIVES ALIMENTAIRES

SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA BUTINERIE

La Butinerie, une maison des alternatives alimentaires à Pantin

Dans une démarche de transition écologique, la Butinerie offre aux citoyens les moyens pour reprendre en main ses modes de consommation. Ce Tiers-lieu créé les conditions d'émergence d'un projet sociétal alternatif visant à allier le mieux-vivre alimentaire, les préoccupations environnementales, sociales et économiques. Il propose de rapprocher producteurs, distributeurs, professionnels, collectivités publiques, consommateurs dans une dynamique de proximité, de circuit-court. Il favorise notamment la convivialité et la cohésion entre populations.

En cohérence avec cette démarche, la forme coopérative est apparue comme une évidence pour permettre une gouvernance partagée, transparente et démocratique. De forme privée et d'intérêt public, le statut SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire, système économique qui place l'homme, et non le capital, au cœur du projet.

Que signifie devenir un associé coopérateur de la Butinerie ?

Devenir associé coopérateur de la Butinerie, c'est prendre part activement à un projet local, engagé dans la transition écologique via l'alimentation. C'est permettre de créer des emplois et des ressources pour le territoire, c'est aussi corriger les inégalités d'accès à une alimentation de qualité sur le territoire, c'est permettre à tous de commencer aujourd'hui à changer ses comportements pour aller vers des modes de consommation plus responsables, plus résilients.

A quoi cela m'engage-t-il ?

Prendre des parts m'engage à devenir « copropriétaire » avec d'autres citoyens d'un projet ambitieux et innovant. Concrètement, je m'engage à participer ou à me faire représenter aux assemblées générales annuelles.

Qu'est-ce qu'une part sociale ?

C'est un titre de propriété. La Butinerie est à capital variable : l'achat et le remboursement de parts ne sont pas soumis aux lois du marché. Prendre une part dans la coopérative représente un engagement important pour le

soutien au projet de la Butinerie, surtout lors de sa phase de création.

Qu'est-ce que le capital social d'une coopérative ?

L'ensemble des parts sociales souscrites forme le capital de la coopérative. Il garantit la solidité de la société. Il permet à la coopérative de voir le jour, de constituer un fond de garantie et d'investissement nécessaires à sa création.

Quels sont les avantages financiers ?

Avantages fiscaux

L'apport en capital dans une SCIC de moins de 5 ans procure une réduction d'impôt sur le revenu. La réduction est de 25 % des versements effectués au titre des souscriptions en numéraire réalisées (loi Madelin). Par exemple pour l'achat de 2 parts sociales (valeur 100 €), le souscripteur bénéficie de 25 € de crédit d'impôts.

Rémunération des parts

En cas d'exercice excédentaire, une rémunération des parts, plafonnée légalement, peut être versée après déduction des subventions et des réserves légales. Les intérêts aux parts sociales sont versés dans la limite du taux moyen de rendement des obligations. Toutefois, dans les SCIC, l'assemblée générale ne peut incorporer au capital des sommes prélevées sur des réserves et relever le montant des parts sociales ou procéder à des distributions de parts gratuites.

Le risque principal est celui d'une éventuelle dépréciation de la valeur des parts. En cas d'endettement de la structure, la responsabilité des sociétaires n'est pas engagée.

Comment puis-je m'engager plus ?

Si vous avez des compétences et/ou du temps à mettre à disposition du projet, contactez-nous : contact@butinerie.com / <https://ecobul.org/action/creation-lieu-alternatif-alimentaire/>

Vous pouvez aussi parler de nous autour de vous, distribuer ce bulletin à vos amis, vos voisins, organiser une réunion d'information sur le projet, on vous soutient !